

AFFAIRE N° 12. - Honoraires à verser à Mairie Jean VINSON.  
Arrest - Affaire THUNG-TOYE/COMMUNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à inscrire au budget de la commune la somme de 25 000 Frs CFA pour être versée à Monsieur le Bâtonnier Jean VINSON qui a défendu les intérêts de la Commune dans l'affaire THUNG-TOYE.

La dépense sera imputable au chapitre 934, article 615 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Louis, le 11 Janvier 1971  
Sous le sceau et par délégation  
le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Lejeune

LE MAIRE: - Mesdames et Messieurs, je vous demande l'autorisation d'examiner quelques questions diverses non portées à l'ordre du jour.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.